



Fiche

31 mars 2015

Biodiversité en forêt

La biodiversité, c'est-à-dire la diversité des milieux naturels, des espèces et des gènes, est une base indispensable pour l'homme car elle assure la fonctionnalité des écosystèmes. Ceux-ci fournissent nombre de précieux services économiques et écologiques, à savoir les aliments et les médicaments ou leurs composants, de l'air propre mais aussi une régulation du climat. La stabilité des écosystèmes dépend de la biodiversité, car la disparition d'espèces met leur équilibre en péril. Cela peut avoir des conséquences irréversibles pour la population. La Suisse compte plus d'espèces et de milieux naturels menacés que dans la plupart des pays d'Europe. Les lois nationales et les accords internationaux nous obligent à protéger la biodiversité. C'est pourquoi le Conseil fédéral a adopté la Stratégie Biodiversité Suisse en 2012.

Biodiversité en forêt

La forêt est un réservoir d'eau potable, de bois de construction et de bois-énergie, elle protège contre les avalanches et les crues et constitue un espace de détente. Toutes ces prestations découlent de la biodiversité. La forêt couvre 31 % du territoire et abrite près de 40 % des quelque 64 000 espèces présentes en Suisse. De plus, la forêt est un refuge indispensable pour beaucoup d'oiseaux et de mammifères vivant dans les espaces ouverts.

On distingue 121 milieux naturels forestiers différents avec de nombreux sous-types et variantes de stations forestières. Si la biodiversité en forêt est si grande, c'est que la forêt s'étend de basse à haute altitude, à savoir de 193 m au bord du Lac Majeur jusque dans la vallée de Tourtemagne en Valais à 2200 m. La biodiversité est également fonction de facteurs climatiques et des conditions géologiques multiples en Suisse. De même, l'exploitation par l'homme augmente la biodiversité en forêt : elle crée par exemple des structures variées et amène la lumière au sol, ce dont profitent p. ex. les orchidées, qui sont thermophiles. L'important c'est que les interventions humaines soient le plus modérées et le plus naturelles possible.

Quelques déficits

La forêt accuse aussi parfois des pertes de biodiversité, par exemple des structures variées sont sous-représentées, comme les lisières étagées, les forêts claires ou les zones forestières humides. Autre aspect négatif en termes écologiques, c'est la rareté des phases de décrépitude dans les forêts très exploitées, c'est-à-dire qu'il y a

trop peu de vieux arbres ou d'arbres dépérissants. Il n'y a donc pas suffisamment de vieux bois et de bois mort, qui précisément jouent un rôle important directement ou indirectement pour les cycles de vie d'innombrables organismes. Il est donc nécessaire de délimiter des réserves forestières, où il n'est pratiqué aucune gestion, pour permettre les processus dynamiques de développement et les structures d'âges naturelles. La Suisse manque justement de pareilles réserves, en particulier de grandes réserves sur le Plateau. Les formes anciennes de gestion, comme les taillis sous futaie ou les pâturages boisés, qui apportent beaucoup de biodiversité, ont souvent été abandonnées et deviennent de plus en plus rares.

Aide à l'exécution

Seules la planification et l'action communes peuvent préserver durablement la biodiversité et donc la qualité de vie. L'aide à l'exécution intitulée « Biodiversité en forêt » fournit les bases nécessaires. Elle s'articule autour de la définition d'objectifs et de mesures d'un point de vue national et définit des priorités de mise en œuvre pour quatorze régions de Suisse. Il faut par exemple, mettre l'accent sur la conservation de milieux naturels forestiers prioritaires au plan national dans les régions du sud des Alpes. Dans les Préalpes centrales et orientales, sur le Plateau et dans l'ouest du Jura, une des mesures prioritaires porte sur la conservation des lisières naturellement structurées. La conservation des espèces forestières prioritaires au plan national et des boisements de grande valeur écologique a la plus haute priorité dans tout le pays, alors que sur le Plateau, on constate un manque préoccupant de forêts humides et de biotopes.

Objectifs et mesures de l'aide à l'exécution sont des orientations pour la mise en œuvre de la stratégie biodiversité en forêt. Le point de vue national doit garantir que les potentiels et les déficits écologiques les plus importants seront abordés à l'échelle du pays. C'est ainsi que les fonds fédéraux et cantonaux mis à disposition seront effectivement employés.

L'aide à l'exécution est aussi la base stratégique pour les négociations qui seront menées prochainement entre la Confédération et le canton sur les conventions-programmes en faveur de la biodiversité en forêt, et aussi pour le développement de projets.